

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 août 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES : M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M<sup>me</sup> Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M<sup>me</sup> Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

18 personnes assistent à la séance.

**2017-08-200 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-201 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-202 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 10 juillet 2017.

Avec modification : changé le nom rte 137 par rue Principale

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-203 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUILLET 2017**

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juillet 2017.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2017-08-204 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de juillet 2017 pour un montant total de 66 012,26 \$.

Adoptée à l'unanimité

## 2017-08-205 MANDAT À MUNICONSEIL AVOCATS INC. — AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ ET LE MAIRE - DOSSIER CLAIRE LAROCHE

**CONSIDÉRANT QU'**une citoyenne de la municipalité, Mme Claire Laroche, a fait preuve de harcèlement et a tenu des propos diffamatoires à l'égard de la municipalité et de son maire ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces propos de nature diffamatoires ont porté atteinte à la réputation de la municipalité et de son maire, en les accusant d'avoir organisé un système basé sur la corruption ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces allégations de corruption sont totalement fausses et dépourvues de tout fondement et visent simplement à ternir la réputation de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et de son maire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal considère qu'il est nécessaire d'agir afin que cesse cette situation qui est dommageable à la réputation de la municipalité et à la fonction de maire de cette dernière et qu'une indemnisation soit réclamée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de mandater le cabinet Municonseil avocats inc. aux fins de transmettre une lettre de mise en demeure pour atteinte à la réputation et harcèlement par Madame Claire Laroche afin de réclamer, au nom de la municipalité, les dommages qu'elle a subis ;

**DE** mandater le cabinet Municonseil avocats inc. aux fins d'entreprendre, au nom de la municipalité et de son maire, un recours en dommages-intérêts contre Madame Claire Laroche suite à ses propos diffamatoires et à ses agissements, en particulier le harcèlement envers les institutions municipales afin de réclamer les dommages subis ;

Adoptée à l'unanimité

## 2017-08-206 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) DE PROCÉDER À L'AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ – INTERSECTION 1<sup>ER</sup> RANG OUEST ET ROUTE 137 SUD

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu plusieurs plaintes de citoyens et que plusieurs accidents ont eu lieu à l'intersection du 1<sup>er</sup> rang Ouest et de la route 137 Sud ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'essai d'un corridor de visibilité en effectuant le taillage d'une haie et le déplacement de l'arrêt obligatoire n'a pas été concluant et ne satisfait pas le conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette zone n'est pas sécuritaire et que la visibilité est toujours obstruée par les arbres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire faire couper des arbres en façade de la propriété portant le numéro de lot 3 557 142 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intersection est sous la juridiction du MTMDET ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, que la municipalité demande au Ministère des Transports,

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de prendre en charge le dossier et d'aviser le propriétaire concerné de couper des arbres en façade de sa propriété.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-207

## **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) DE MODIFIER LES ENSEIGNES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT — RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire permettre le stationnement sur la rue Principale pour la période du mois de mai à octobre ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette voie est sous la juridiction du MTMDET ;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement le stationnement est interdit en tout temps sur la rue Principale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que la municipalité demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de modifier l'affichage afin de permettre le stationnement sur la rue Principale du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre en tout temps et d'interdire le stationnement du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril de 22 h 00 à 6 h 00.

Adoptée à l'unanimité

**Retrait de Mme Johanna Fehlmann et M. Sylvain Goyette à 19h55.**

2017-08-208

## **LIGUE DE QUILLES MILTON – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la ligue de Quilles Milton est une association à but non lucratif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ligue permet aux citoyens de Sainte-Cécile-de-Milton de faire hebdomadairement de l'exercice ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil entend collaborer à la réussite de cette activité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'appuyer cet organisme en donnant un montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Retour de Mme Johanna Fehlmann et M. Sylvain Goyette à 20h00.**

2017-08-209

## **APPUI À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation québécoise du cancer travaille à sauver plus de vies et tend la main à des milliers de personnes chaque année ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** don représente une action concrète contribuant à adoucir le quotidien des personnes dont la vie est bouleversée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de soutenir la Fondation québécoise du cancer en versant un don au montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

**2017-08-210**      **AUTORISATION DU REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** l'absence du préposé aux travaux publics pour cinq (5) semaines approximativement pour cause de maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'emploi est effective à compter de lundi le 7 août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'entériner l'embauche de M. Guy Chauvette sur une base temporaire au salaire de 18,50 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-211**      **APPROBATION DES TRAVAUX — SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER RELATIVEMENT AU PAVAGE DES RUES SAINT-PIERRE OSTIGUY, PATENAUDE, DES PINS ET DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal approuve la dépense de 337 868,65 \$ relativement à des travaux de pavage des rues Saint-Pierre Ostiguy, Patenaude, des Pins et des Cèdres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention à l'exception de la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, de faire parvenir au MTMDET la demande de subvention au montant de 11 000,00 \$ pour l'amélioration du réseau routier 2017 concernant les travaux d'amélioration des rues Saint-Pierre Ostiguy, Patenaude, des Pins et des Cèdres.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-212**      **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2017-10 — GÉNÉRATRICE D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** 3 soumissions conformes ont été reçues ;

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT \$ (INCLUANT LES TAXES)</b>
Drumco Énergie inc.	37 165,67 \$
Génératrice Drummond	40 612,62 \$
Groupe Maska inc.	43 042,04 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus basse a été déposée par Drumco Énergie inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour être faite en 2017 et soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Drumco Énergie inc. pour la fourniture et la mise en place d'une génératrice d'urgence, pour un montant de 37 165,67 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

**2017-08-213**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2017-04 — MARQUAGE DES LIGNES DE RUES 2017-2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** 3 entreprises ont été invitées à déposer leurs offres ;

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT \$ (INCLUANT LES TAXES)</b>
Ligne Maska	20 952,77 \$
Lignes MD inc.	Aucune offre déposée
Marquage Signalisation inc.	Aucune offre déposée

**CONSIDÉRANT QU'UNE** seule offre conforme a été déposée ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre respecte le budget prévu pour lesdits travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Ligne Maska pour le marquage des lignes de rues 2017-2018-2019, pour un montant de 20 952,77 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**Retrait de M. Sylvain Goyette à 20h15.**

**2017-08-214**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2017-09 – RECHARGER ROUTE LASNIER ET RANG BOILEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** 5 entrepreneurs ont été invités à soumettre une offre ;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 soumissions conformes ont été reçues ;

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT \$ (INCLUANT LES TAXES)</b>
Roger Dion et fils 2006	31 761,84 \$
Pavage Maska inc.	42 073,64 \$
Groupe Allaire Gince Infrastructure inc.	45 990,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus basse a été déposée par Roger Dion et fils 2006 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Roger Dion et fils 2016 pour recharger la route Lasnier et le rang Boileau, pour un montant de 31 761,84 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**Retour de M. Sylvain Goyette à 20h20.**

**2017-08-215**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2017-07 – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE BEAUREGARD SUD – CONDITIONNELLEMENT À LA SUBVENTION AIRRL-2016-275 (ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

**CONSIDÉRANT QUE** 4 soumissions conformes ont été reçues ;

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT \$</b> (INCLUANT LES TAXES)
Construction Bau-Val inc.	339 654,34 \$
Sintra inc.	356 512,07 \$
Pavage Maska inc.	361 995,52 \$
Eurovia Québec Construction inc.	370 512,46 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus basse a été déposée par Construction Bau-Val inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Bau-Val inc., pour un montant de 339 654,34 \$ taxes incluses conditionnellement à la réception de la lettre d'annonce concernant la contribution financière signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-216

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire promouvoir les activités familiales dans le Parc des Générations ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet des jeux d'eau sera dédié aux enfants de la municipalité pour la saison estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite être en mesure d'offrir ce service pour l'année 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres publiques pour l'achat et l'installation de jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-217

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE – GÉNÉRATRICE D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a procédé à l'acquisition d'une génératrice d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le branchement de cette génératrice doit être effectué par un électricien certifié ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire relier à cette génératrice le bureau municipal, le centre communautaire ainsi que le garage municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à initier le processus d'appel d'offres pour le branchement de la génératrice d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2017-08-218**     **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-03-081 AUTORISANT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2017-03-081 qui permettait d'aller en appel d'offres pour les travaux de peinture des toitures du bureau municipal, du centre communautaire ainsi que le garage municipal est abrogée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire employer une membrane liquide NOXSEAL au lieu de peindre les toitures de ces bâtiments municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de revêtement a une garantie de 10 ans contre l'écaillage et les infiltrations d'eau et qu'elle résiste aux grandes variations de température et arrête la corrosion ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer un contrat de gré à gré à RAVCO pour les travaux de revêtement des toitures du bureau municipal, du centre communautaire ainsi que le garage municipal au montant de 24 995,00 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-219**     **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2017**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juillet 2017 soit :

Bâtiment accessoire 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 1

Construction bâtiment principal 1

Démolition 2

Installation septique 2

Permis de brûlage 3

Piscine / bain à remous 3

Rénovation, réparation et modification 4

Pour un total de 37 permis et une valeur totale de 550 882.00 \$

**2017-08-220**     **APPROBATION ANNEXE B - ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES**

Point reporté en septembre.

**2017-08-221**     **DOSSIER PIIA - DEMANDE DE PERMIS 2017-075 – DISTRIBUTION INTER FOYER FC INC. – LOT 4 031 194**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'un bâtiment principal, sis au 62, rue Industrielle, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2017-02-010, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que le Conseil autorise, conformément au règlement

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

numéro 562-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à Distribution Inter Foyer FC inc. du permis de construction d'un bâtiment principal, sis au 62, rue Industrielle.

Adopté à l'unanimité

## 2017-08-222 ÉDITION SPÉCIALE - LA VOIX DE L'EST

**CONSIDÉRANT QUE** La Voix de l'Est produira une édition spéciale le 24 août 2017 sur Sainte-Cécile-de-Milton ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire profiter d'une visibilité locale et régionale, en plus de rejoindre les citoyens de Sainte-Cécile-de-Milton ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le Conseil autorise l'achat d'un espace publicitaire, format une page couleur, au tarif de 1 473,00 \$ plus les taxes applicables, dans l'édition spéciale du journal La Voix de l'Est portant sur la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adopté à l'unanimité

## 2017-08-223 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET D'INSCRIPTION – CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le conseil autorise la responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Mme Sonia Martel à assister à la 18<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal (AQLM) le 5 octobre 2017, que les frais d'inscription au montant de 344,92 \$, incluant les taxes ainsi que les frais de déplacement sont remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q-1 : Je n'ai pas participé au dernier CCU. Pourquoi le comité n'effectue pas de suivi avec les personnes absentes? Je n'ai pas eu de document en relation avec ce qui s'est discuté.**

R-1 : C'est que le procès-verbal est remis à la rencontre suivante.

---

**Q-2 : Avec les nouveaux changements aux règlements, nous aurons des CCU aux six mois, comment ferons-nous pour suivre et nous rappeler des dossiers ?**

R-2 : Suite aux modifications réglementaires, il y a moins de rencontres, donc nous vous ferons parvenir les documents après leur adoption par le conseil.

---

**Q-3 : Pourquoi faut-il payer pour l'afficheur de vitesse électronique?**

R-3 Parce qu'il appartient à la municipalité. Nous avons un deuxième emplacement de prévu sur le 3<sup>e</sup> rang Ouest nous permettant d'alterner sa localisation. Par contre, il n'est pas possible de l'installer sur les routes sous juridiction provinciale telle que la rue principale.

---

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q-4 :** Pourquoi m'a-t-on dit il y a quelques années que je ne pouvais pas laisser mes cartes d'affaires à la réception du bureau municipal et que la dernière fois que j'y suis allée, il y en avait plusieurs ?

R-4 : Il y a une table dédiée à cet effet depuis longtemps. La personne qui vous avait donné cette information ne travaille plus pour la municipalité. Si vous avez des cartes d'affaires à déposer, vous êtes bienvenue.

---

**Q-5 :** Quand planifiez-vous de peindre le dos-d'âne de la rue Saint-Pierre?

R-5 : Nous venons d'adopter l'octroi du contrat de lignage de rues. Nous demanderons à l'adjudicataire de peindre les dos-d'âne en premier en priorisant celui de la rue Saint-Pierre.

---

**Q-6 :** Puisque vous êtes en communication avec le ministère du Transport pour régler la mauvaise visibilité au coin du 1er rang Ouest et de la rte 137 Sud, pouvez-vous leur demander d'élargir le pavage sur l'accotement pour éviter que ça fasse un trou?

R-6 : Oui, bonne suggestion, nous le ferons.

---

**Q-7 :** Qu'est-ce qui arrive avec la SPA des Cantons? La personne qui vend les médailles m'a contacté pour m'aviser de son passage en soirée pour la vente des médailles pour chiens, mais elle n'est pas venue au rendez-vous. Un deuxième rendez-vous a été manqué par la suite.

R-7 : Nous allons faire un suivi avec eux.

---

**Q-8 :** Puisque SPA des Cantons ne donne pas un bon service, ne devrions-nous pas payer moins cher pour les médailles?

R-8 : La municipalité n'est pas satisfaite de la situation. Nous leur avons accordé un contrat d'un an seulement, donc nous ferons une analyse avant de renouveler l'entente.

---

**Q-9 :** Pourquoi mettre des enseignes pour permettre aux enfants de jouer dans la rue, le Parc des Générations n'est pas assez grand?

R-9 : C'est un projet pilote permettant d'encadrer les enfants qui jouent dans la rue. Nous avons ciblé un secteur plus tranquille pour que ça soit plus sécuritaire pour eux.

---

**Q-10 :** Dans la rue Ostiguy, les enfants ont mis une cabane dans la rue, est-ce que c'est ça que l'on veut?

R-10 : L'encadrement vient avec une sensibilisation des citoyens du point de vue du respect des autres en matière de bruit, d'horaire et des automobilistes. Ça demeure un projet et nous consulterons les citoyens en 2018 pour obtenir leurs commentaires afin d'en faire l'analyse.

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q-11 Avez-vous été en appel d'offres pour faire peindre les toits des bâtiments municipaux?**

R-11 Non, il n'y a pas eu de documents d'appel d'offres. Presque tous les peintres que nous avons contactés sauf un étaient surchargés par leurs contrats obtenus au printemps en raison des mauvaises conditions météorologiques. Donc, nous avons juste étudié deux concepts différents, soit la peinture vs une membrane liquide NOXSEAL. Le Conseil a décidé de sélectionner cette dernière pour tous les avantages qu'elle apporte.

---

**Q-12 : Où est passé le panneau qui identifie l'entrée de la municipalité sur la rte 137 Sud?**

R-12 : Ce panneau était en très mauvais état et nous l'avons enlevé à la demande du propriétaire. Nous sommes en train de travailler sur de nouveaux panneaux pour identifier les entrées et sorties de la municipalité. Ceux-ci seront mis en place en 2018.

---

**Q-13 : Il y a de grosses roches dans la route Boileau, avez-vous l'intention de les enlever avant de recharger?**

R-13 : Nous allons vérifier si elles se trouvent dans le secteur que nous voulons recharger.

---

**Q-14 : Est-ce que la réparation du toit de la Caisse Desjardins a été remise à l'an prochain?**

R-14 Oui, une étude est en cours concernant l'utilisation de la Caisse Desjardins et tant que cette étude n'est pas terminée, nous attendrons. Si parfois il y avait une fuite d'eau, il y aurait une réparation temporaire de faite.

---

**Q-15 : Est-ce que le projet de borne sèche sur le 3<sup>e</sup> rang Ouest est mort?**

R-15 : Non, nous sommes justement en train de faire une demande à la CPTAQ pour réactiver ce projet ainsi que deux autres.

---

**Q-16 : Où en sommes-nous avec la stabilisation des talus sur le 3<sup>e</sup> rang?**

R-16 : Il y a beaucoup d'effort qui a été mis depuis janvier 2017 pour obtenir ce certificat d'autorisation du ministère. Par malchance, juste au moment de l'obtenir, la loi sur l'environnement a été changée. Nous avons demandé à la MRC de nous épauler dans ce dossier.

---

**Q-17 : Comment procéder pour faire ramasser des carcasses d'animaux morts par la SPA des Cantons?**

R-17 : Vous devez en faire la demande au bureau municipal.

---

**Q-18 : Est-ce que vous allez voir à couper l'herbe le long de la rue du Rocher?**

R-18 : Oui.

---

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

**2017-08-224**

***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Daniel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier